



## RISQUE TEMPÊTE

Une tempête correspond à une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).  
On parle de tempête lorsque les vents moyens dépassent 89 km/h durant 10 min.

### Comment se manifeste-t-elle ?

Elle peut se traduire par :

- des vents tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire
- des pluies potentiellement importantes pouvant entraîner des inondations, des glissements de terrain et coulées boueuses

### ➤ Liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

*Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent) - Tempête (vent)*

arrêté CatNat du 22 octobre 1987 pour l'événement qui s'est produit du 15 au 16 octobre 1987

### ➤ Quels sont les risques dans la commune ?

Toutes les communes du département sont exposées à des vents plus ou moins violents. On observe en moyenne 3 à 4 situations par an donnant des rafales de vents de plus 100 km/h.

Les tempêtes les plus significatives, où l'ensemble du département a été déclaré sinistré, sont :

- *l'événement qui s'est produit du 15 au 16 octobre 1987* où les vents maximums enregistrés en rafales ont été de 172 km/h à Bréhat et 176 km/h à Trémuson ,
- *les tempêtes de début 1990 (25 janvier et 11 février 1990)* où le vent maximum enregistré en rafales a été de 151 km/h à Bréhat ,
- *l'événement qui s'est produit du 25 au 29 décembre 1999* où le vent maximum enregistré en rafales a été de 172 km/h à Trémuson

Les risques les plus courants sont des chutes de fils électriques et/ou d'arbres sur la voie publique, des chutes de cheminées, de grues et d'objets divers, des véhicules retournés...

## ➤ Quelles sont les mesures prises à titre de prévention et de protection ?

### Mesures générales :

L'arrêté préfectoral du 27 mai 2002, portant approbation du « schéma d'alerte météorologique des Côtes-d'Armor, s'appuie sur le dispositif de vigilance météorologique en vue de fournir les moyens d'anticiper une crise majeure et informer largement la population.

La procédure « Vigilance Météo » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter.

Lors d'une mise en vigilance **orange** ou **rouge**, des bulletins de suivi nationaux et régionaux sont élaborés, afin de couvrir le ou les phénomène(s) signalé(s). Ils contiennent quatre rubriques :

1. la description de l'évènement ,
2. sa qualification ,
3. les conseils de comportement ,
4. la date et heure du prochain bulletin.

## ➤ Que fait-on pour réduire le risque tempête ?

Afin de garantir leur sécurité et celles des autres , les propriétaires peuvent prendre des mesures préventives qui concernent les abords immédiats de l'édifice construit ( élagage ou abattage des arbres les plus proches , suppression d'objets susceptibles d'être projetés ...). Ces mesures permettent également de réduire sensiblement les victimes et les dégâts lors des tempêtes .



### **Contrôler les arbres proche du bâtiment :**

En cas de doute , charger un spécialiste de vérifier sa tenue aux vents tempétueux .



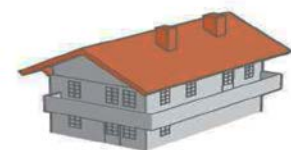
### **Fermer les ouvertures :**

Les portes et les fenêtres fermées préviennent la structure de pressions et succions dangereuses à l'intérieur du bâtiment .



### **Contrôler la toiture et les façades :**

Vérifier chaque année les fixations des ardoises et des tuiles pour les toitures anciennes .



### **Renforcer le toit :**

Le renforcement du toit et la mise en œuvre de crochets tempête , d'assemblages vissés ou d'une sous-toiture protègent contre les forces générées par le vent .On revêtira la face inférieure des avant-toits .



### **Vérifier les ancrages :**

Vérifier les ancrages des parties du bâtiment exposées au vent , des angles , auvents , cheminées , antennes et panneaux publicitaires .



### **Fixer ou ranger les objets mobiles :**

Les objets emportés par le vent peuvent endommager des bâtiments ou blesser des personnes .















### **Relever les stores solaires et à lamelles :**

Relever les stores en cas d'intempérie imminente (*prévisions météorologiques*) et en cas d'absence .

## Conséquences possibles en cas de vents violents

Intensité	Conséquences possibles
<b>Alerte ORAN- GE</b>  <b>Niveau 3</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes .</li><li>2. Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées ,</li><li>3. Des branches d'arbres risquent de se rompre ,</li><li>4. Les véhicules peuvent être déportés ,</li><li>5. La circulation routière peut être perturbée , en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière ,</li><li>6. Quelques perturbations peuvent affecter les transports</li></ol>
<b>Alerte ROUGE</b>  <b>Niveau 4</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>AVIS DE TEMPÊTE TRÈS VIOLENTE</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes ,</li><li>2. Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations , les parcs et les plantations . Les massifs forestiers peuvent être fortement être touchés ,</li><li>3. La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau ,</li><li>4. Les transports aériens et ferroviaires peuvent être sérieusement affectés .</li></ol>





# CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE VENTS VIOLENTS

Intensité	Conseils pendant la tempête
<p><b>Alerte ORAN GE</b> Niv 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je limite mes déplacements et je me renseigne avant de les entreprendre , </li> <li>• Je réduis ma vitesse sur route et autoroute , en particulier si je conduis un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent , </li> <li>• Je ne me promène pas en forêt et sur le littoral ,</li> <li>• En ville , je suis vigilant face aux chutes possibles d'objets divers . Je prends garde aux chutes d'arbres ,</li> <li>• Je n'interviens pas sur les toitures et je ne touche pas aux fils électriques tombés au sol ,  </li> <li>• Je range et je fixe les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ,</li> <li>• Je ferme les portes, les volets et les fenêtres . </li> </ul>
<p><b>Alerte ROUGE</b> Niv 4</p>	<p><u>Dans la mesure du possible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je reste chez moi et je suis à l'écoute des radios locales pour connaître le niveau d'alerte ( Radio France Armorique Quintin : 102.7) et des consignes des autorités , </li> <li>• Je prends contact avec mes voisins pour s'organiser .</li> </ul> <p><u>En cas d'obligation de déplacement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je me limite au strict indispensable en évitant les secteurs forestiers . </li> </ul> <p><u>Pour protéger mon intégrité et mon environnement proche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je ne tente pas de rejoindre mes proches ou d'aller chercher mes enfants à l'école , </li> <li>• Si j'utilise un dispositif d'assistance médicale ( respiration ou autre ) alimenté par électricité , je contacte l'organisme qui en assure la gestion , </li> <li>• Je coupe l'électricité et le gaz ,</li> <li>• Je ne téléphone pas sauf en cas de danger vital , afin de libérer les lignes pour les secours , </li> <li>• Je n'interviens pas sur les toitures et je ne touche pas aux fils électriques tombés au sol .  </li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Conseils après la tempête</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je répare ce qui peut l'être sommairement ( toiture notamment ) ,</li> <li>• Je coupe les branches et les arbres qui menacent de tomber ,</li> <li>• Je fais attention aux fils électriques et téléphoniques tombés .</li> </ul>	

## Conséquences possibles en cas de fortes pluies

Intensité	Conséquences possibles
<b>Alerte ORAN GE Niv 3</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues,</li><li>2- Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés,</li><li>3- Des cumuls importants de précipitations sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés,</li><li>4- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.</li><li>5- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».</li><li>6- Des coupures d'électricité peuvent se produire .</li></ol>
<b>Alerte ROUGE  Niv 4</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1- De très fortes précipitations sont attendues, susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours,</li><li>2 - Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans les zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés,</li><li>3 - Des cumuls très importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés,</li><li>4 - Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau.</li><li>5 - Risque de débordement des réseaux d'assainissement,</li><li>6 - Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.</li></ol>

## Conseils de sécurité en cas de fortes pluies

Intensité	Conseils de comportement
<b>Alerte ORAN GE Niv 3</b>	<p>1 - Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents , </p> <p>2 - Respectez, en particulier, les déviations mises en place ,</p> <p>3 - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée , </p> <p>4 - Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.</p>
<b>Alerte ROUGE Niv 4</b>	<p><u>Dans la mesure du possible</u> 1 - Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés.</p> <p><u>En cas de déplacement absolument indispensable</u> 2 - Soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place ,</p> <p>3 - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée , </p> <p>4 - Signalez votre départ et votre destination à vos proches.</p> <p><u>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</u> 5 - Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà , toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations ,</p> <p>6 - Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable ,</p> <p>7 - Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils , </p> <p>8 - N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Où s'informer ?</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Préfecture des Côtes-d'Armor : 02 96 62 44 22</li><li>2. Mairie : 02.96.74.84.01</li><li>3. Répondeur Météo France 3250 - <a href="http://www.meteo.fr">www.meteo.fr</a></li></ol>	